

Ici, c'est
l'Ain !

COLLÈGES

Une ambition inégalée, pour des investissements fonctionnels et durables

Conférence de presse
Mercredi 18 mai 2022

www.ain.fr

AIN⁰¹
Le Département

OFFRIR AUX COLLÉGIENS ET À LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour faire face au dynamisme démographique de l'Ain, le Département poursuit ses investissements pour permettre, aux élèves et à l'ensemble de la communauté éducative, de travailler dans des établissements scolaires fonctionnels et durables.

Son Plan collèges (2018-2024) témoigne de cette volonté d'investir pour assurer l'accueil des collégiens aindinois dans les meilleures conditions possibles. Il comprend, notamment, les restructurations des collèges de Péronnas, Villars-les-Dombes, Ambérieu-en-Bugey et Miribel, ainsi que les constructions des collèges de Saint-Didier-de-Formans et d'Ornex, mais aussi l'extension du collège de Péron.

Un nouveau Plan collèges, pour les années 2024-2030, est en cours d'élaboration. Il s'agit de définir les secteurs en tension et de déterminer les besoins en matière de nouvelles constructions, d'extensions ou de rénovations. Ce nouveau plan, qui sera présenté à la session de décembre 2022, reposera sur des orientations affirmées : sobriété écologique, performance énergétique et qualité du climat scolaire.



« Pour s'adapter aux besoins de nos territoires et faire face à la forte croissance démographique de l'Ain, nous poursuivons notre rythme de constructions et de rénovations prévues dans notre Plan collèges (2018-2024). Nous travaillons actuellement sur le nouveau Plan qui couvrira la période 2024-2030 : les différents scénarii sont étudiés en associant les conseillers départementaux, les collectivités concernées et la Direction académique des services de l'Education nationale.

Jean Deguerry

Président du Département de l'Ain



« Nous portons une ambition forte pour les collégiens comme le montre le programme de constructions et de réhabilitations que nous avons prévu dans notre Plan collèges : 23,5 M€ pour le collège d'Ornex, 27,5 M€ pour Péronnas, 19,5 M€ pour Villars-les-Dombes, 20 M€ pour Miribel, 7 M€ pour Péron... Ce sont des investissements conséquents financés à 100% par le Département !

Pierre Lurin

Vice-président du Département de l'Ain
délégué aux finances, aux bâtiments
et aux moyens généraux



« Les collèges constituent l'un des chantiers prioritaires de notre nouveau mandat. Offrir à chaque collégien de l'Ain un espace approprié à son éducation et propice à son épanouissement, tel est en effet notre volonté au Département. Dans le cadre de nos programmes d'investissements, nous veillons à ce que les établissements scolaires, en tant que lieux de vie, soient sources de confort et de sérénité, pour contribuer à l'efficacité du travail engagé par les enseignants et les personnels éducatifs.

Véronique Baude

Vice-présidente du Département de l'Ain
déléguée à la jeunesse, aux collèges,
à l'éducation et à l'enseignement supérieur

1) RETOUR SUR LES PROJETS MIS EN OEUVRE PAR LA MAJORITÉ DEPUIS 2015

→ Plan collèges 2008-2012

- Collège de Châtillon-sur-Chalaronne : ouverture en 2015 / coût : 18,8 M€

→ Plan collèges 2012-2018 :

- Collège de Belley : ouverture en 2016 / coût : 20,8 M€
- Collège de Montceaux : ouverture en 2016 / coût : 13,5 M€
- Collège de Briord : ouverture en 2018 / coût : 15,3 M €
- Collège de Valserhône : ouverture en 2021 / coût : 19,5 M €
- Collège de Saint-Didier-de-Formans : ouverture en 2023 / 18,8 M€



2) PLAN COLLÈGES 2018 - 2024

- Collège de Péron (extension) : ouverture prévisionnelle en 2023 / coût : 7 M €
- Collège d'Ornex : mise en service prévisionnelle en 2024 / coût : 23,5 M €
- Collège de Péronnas : ouverture en 2026 / coût : 27,5 M €
- Collège de Villars-les-Dombes : coût : 19,5 M €
- Collège de Miribel
- Collège d'Ambérieu-en-Bugey



SAINT-DIDIER-DE-FORMANS / CONSTRUCTION DU COLLÈGE ET DU GYMNASSE

(MISE EN SERVICE : SEPTEMBRE 2023)

L'évolution des effectifs sur le secteur de Trévoux a conduit le Département à décider la construction d'un nouveau collège à Saint-Didier-Formans, en remplacement de l'actuel collège situé à Trévoux. La reconstruction du collège sur un nouveau site s'est avérée la solution la plus appropriée, le bâtiment trévoltien se prêtant mal à une restructuration en raison de son implantation. Par ailleurs, la vétusté du collège datant de 1972 aurait nécessité des travaux trop coûteux pour le mettre en conformité avec les normes actuelles. Le nouvel établissement sera implanté route de Sainte-Euphémie, sur un terrain de 3 hectares mis à la disposition du Département par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, qui réalisera dans le même temps la construction d'un gymnase.

→ Travaux prévus

- Collège d'une capacité d'accueil de 30 divisions (750 à 900 élèves)
- Restauration : 540 demi-pensionnaires
- Emprises : 3 860 m² pour le collège, 4 189 m² pour la cour, 2 286 m² pour le gymnase
- Bâtiment de 5 logements d'une emprise d'environ 280 m²
- Parkings et 13 emplacements de cars scolaires

Le programme a pour principal objectif de regrouper et densifier les emprises au sol des équipements de manière à laisser au maximum les espaces ouverts, à préserver les plus beaux arbres du parc et à conserver les silhouettes végétales caractéristiques devenues patrimoniales

→ Coût prévisionnel / Financement

- Collège de 18,8 M€ financé à 85 % par le Département de l'Ain et 15 % par l'Etat (Dotation de soutien à l'investissement des départements)
- Gymnase financé à 100% par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée : 6 M€
- Parties communes et autres frais financés à 80% par le Département de l'Ain et 20 % par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée : 2,2 M€.

→ Planning

- En cours : travaux de gros œuvre et couverture charpente
- Septembre 2023 : mise en service

Suivez les travaux en direct sur :
www.ain.fr/construction-college-saint-didier-de-formans



PÉRON / EXTENSION (MISE EN SERVICE PREVISIONNELLE : SEPTEMBRE 2023)

Le collège de Péron a fait l'objet d'une construction neuve et a ouvert au public à la rentrée de septembre 2009. C'est actuellement un collège d'une capacité de 24 divisions. La croissance démographique, la création d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) et l'absence de rééquilibrage possible avec les collèges voisins, ont incité le Département de l'Ain à engager un projet d'extension du collège. Cette opération créera des surfaces supplémentaires pour absorber la hausse d'effectifs prévisibles dans les collèges du Pays de Gex. L'ouverture de l'extension est prévue à la rentrée 2023.

→ Travaux prévus

- Construction d'un bâtiment neuf entre la cour de récréation et le gymnase
- Capacité d'accueil : 30 divisions
- Reconstruction d'une piste d'athlétisme identique à l'existante qui sera rendue inopérante par l'implantation de la nouvelle construction pendant les travaux
- Extension du restaurant scolaire sur la cour de récréation
- Restructurations des salles de musique et d'arts plastiques, du foyer des élèves, des sanitaires ouvrant sur la cour
- Aménagement d'un parking de 49 places

→ Coût prévisionnel / Financement

7 M€ financés par le Département

→ Planning

- En cours : consultation des entreprises
- Fin mai 2022 : début des travaux
- Rentrée 2023 : mise en service prévisionnelle



ORNEX / CONSTRUCTION DU COLLÈGE ET DU GYMNASE

(MISE EN SERVICE PRÉVISIONNELLE : 2024)

Une importante croissance démographique et un fort taux d'occupation des collèges publics du Pays de Gex justifient l'implantation d'un nouvel établissement à Ornex. Ce nouvel établissement, financé par le Département de l'Ain, sera implanté rue des Charbonnières. Le projet comprend aussi la construction d'un gymnase, financé par le Sivom de l'Est Gessien, et d'un terrain multisports financé par la commune d'Ornex. Les parties communes (voies d'accès, parkings, quais bus, parvis) seront co-financées par la Commune et le Département.

→ Travaux prévus

- Collège d'une capacité d'accueil de 30 divisions (750 à 900 élèves)
- Restauration : 680 demi-pensionnaires
- Piste de course et de saut intégrée dans l'enceinte du collège
- Gymnase : une grande halle sportive, une salle annexe, un dojo, des vestiaires et des gradins

Le programme intègre de hautes exigences environnementales avec des objectifs de performance énergétique E3-C1 (énergie positive et réduction carbone). Il prévoit :

- la récupération et l'utilisation des eaux pluviales pour les sanitaires
- des façades traitées en murs à ossature bois
- des toitures sur rez-de-chaussée végétalisées
- l'utilisation de matériaux locaux et biosourcés
- une isolation en laine de coton pour le collège et laine de chanvre pour le gymnase
- des matériaux favorisant le confort lié à la qualité de l'air
- des ventilations naturelles complétées par une VMC double-flux
- une chaufferie à granulés bois, mutualisée pour le collège et le gymnase
- des solutions passives pour éviter tout système de climatisation (protections solaires, vitrages spécifiques, stratégie de ventilation nocturne...)

→ Coût prévisionnel / Financement

- Collège financé à 100% par le Département de l'Ain : 23,5 M€
- Gymnase financé à 100% par le Sivom de l'Est Gessien : 6,8 M€
- Terrain multisport financé à 100% par la commune d'Ornex : 0,28 M€
- Parties communes et autres frais financés à 80% par le Département de l'Ain et 20% par la commune d'Ornex : 1,6 M€

→ Planning

- Janvier 2022 : désignation du titulaire du « Marché Global de Performance »
- Février 2022 : dépôt du permis de construire
- Mars 2022 : remise de l'étude d'avant-projet
- Juin 2022 : remise de l'étude du projet définitif
- Août 2022 : démarrage des travaux
- 2024 : mise en service prévisionnelle



PÉRONNAS / RESTRUCTURATION (MISE EN SERVICE : SEPTEMBRE 2026)

Locaux vétustes, déperditions énergétiques, problématiques d'accessibilité, le collège « Les Côtes », construit en 1972, ne répond plus aux besoins actuels d'enseignement. Le projet prévoit la construction de 90% de nouveaux locaux, la démolition des bâtiments qui ne seront plus occupés, le réaménagement de la cour et du parvis. La réhabilitation du collège débutera en juillet prochain, pour une durée de 4 ans.

→ Travaux prévus

- Collège d'une capacité d'accueil de 24 divisions en enseignement général (600 à 720 élèves) contre 20 aujourd'hui, 8 divisions en SEGPA (jusqu'à 130 élèves) contre 7 aujourd'hui
- Extension des locaux pour atteindre 6 982 m² de surfaces utiles, suppression des 7 classes en modulaires
- Création d'une salle polyvalente
- Réaménagement du parvis du collège et de la gare routière : mise en accessibilité des quais, sécurisation des cheminements piétons, création de 7 emplacements de bus, 4 pour les transports adaptés, 1 place PMR
- Réhabilitation des locaux existants de la SEGPA
- Désamiantage et déconstruction des autres locaux non conservés

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche de performance énergétique et environnementale (végétalisation de la cour, des toitures terrasses, pose de panneaux photovoltaïques, utilisation de matériaux biosourcés ou bas carbone, mise en place de protections solaires, récupération d'eaux pluviales pour les sanitaires...).

→ Coût prévisionnel / Financement

27,5 M€ financés à 100% par le Département

→ Planning

- En cours : consultation des entreprises
- Juillet 2022 : début des travaux
- Septembre 2026 : mise en service



VILLARS-LES-DOBES : RESTRUCTURATION (PROJET EN COURS DE FINALISATION)

Construit en 1964, le collège Léon Comas à Villars-les-Dombes, énergivore et vieillissant, ne répond plus aux besoins actuels d'enseignement. Dans le cadre de son Plan collèges 2018-2024, le Département de l'Ain a décidé de réhabiliter cet établissement.

Les travaux devaient débuter en janvier 2022, pour une durée de 48 mois, et pour un coût total de 19,5 millions d'euros. Ce planning a été bouleversé par la prescription d'un diagnostic archéologique par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sur l'ensemble du tènement actuel du collège.

→ Travaux prévus

Face au risque d'allongement excessif de la durée de travaux (près de 8 ans) lié à la réalisation de diagnostic archéologique à chaque phase de travaux les services du Département ont tout d'abord envisagé l'installation d'un collège provisoire à l'extérieur du site afin de libérer complètement le tènement et permettre les études archéologiques en une seule phase. Après avoir entendu les craintes exprimées par l'équipe pédagogique et par certains parents d'élèves, l'hypothèse d'un collège provisoire a été abandonnée.

La réhabilitation du collège en site occupé en 2 grandes phases de travaux est en cours d'étude ; son démarrage dépendra du planning de fouilles diligentées par la DRAC.

Le Département de l'Ain demande que les travaux de recherches archéologiques sur les espaces non bâtis soient conduits sur la période estivale 2022, pour avoir un premier rapport d'intervention.

Les services du Département organisent actuellement des réunions de concertation avec l'équipe pédagogique et les représentants des parents d'élèves pour finaliser les attendus.

Retrouvez le compte-rendu de la réunion d'échanges
du 14 avril 2022 sur www.ain.fr

→ Coût prévisionnel

19,5 M€

→ Planning

- Etudes en cours pour la restructuration en site occupé

MIRIBEL

Le collège Anne-Frank, construit en 1973, bien que bien entretenu, a besoin d'une restructuration importante. Les travaux sont prévus en site occupé.

→ Coût prévisionnel

20 M€

→ Planning

- 2022 : études de programmation et lancement du concours d'architectes

AMBÉRIEU-EN-BUGEY

L'établissement scolaire n'étant plus fonctionnel et nécessitant d'importants travaux d'amélioration énergétique, le Département a décidé de restructurer le collège Saint-Exupéry d'Ambérieu-en-Bugey.

→ Travaux prévus

Le site existant est d'environ 8 000 m². Cette surface est suffisante pour un collège de ville. En revanche, le parvis du collège et la station de cars ne sont, quant à eux, pas suffisamment dimensionnés.

Il semblerait possible de réaliser les travaux de restructuration en site occupé : démolition du bâtiment administratif et du foyer, construction, extension, puis réhabilitation des bâtiments scolaires. Pendant les travaux, la parcelle « ex-Pelluet », à proximité du collège, appartenant au Département, pourrait servir d'emplacement pour installer des salles de classes préfabriquées. Celle-ci pourrait aussi servir pour construire les logements de fonction du collège.

Le choix entre une restructuration sur site et une reconstruction sur un site autre sera arbitré en novembre 2022, après des études en cours.

ET AUSSI... DES OPÉRATIONS « HORS PLAN COLLÈGES »

→ Extension et réhabilitation du collège de Pont-de-Vaux

Mise en service : rentrée 2024

Coût prévisionnel : 3,6 M€

Dépôt du permis de construire : été 2022

→ Construction d'une demi-pension au collège de Poncin

Mise en service : printemps 2025

Coût prévisionnel : 4,8 M€

Jury de concours : en cours

3) UN NOUVEAU PLAN COLLÈGES POUR LES ANNÉES 2024-2030

Le Département porte une ambition forte pour l'éducation et la réussite scolaire des collégiens. Parce qu'il est important d'accompagner les jeunes vers l'âge adulte, de participer à leur épanouissement et à leur citoyenneté, le Plan « Ambition collégiens » constitue l'un des chantiers prioritaires de l'exécutif départemental. Il prévoit notamment l'élaboration d'un nouveau Plan collèges qui couvrira les années 2024 à 2030.

→ Une étude prospective

Grâce aux données transmises par le Rectorat et un travail avec l'Inspection académique sur l'évolution des effectifs de collégiens pour les années à venir, et l'examen de l'état des bâtiments existants, une première phase d'étude prospective sera menée, de mai à août 2022, pour définir les besoins en nouvelles constructions, extensions ou rénovations.

Il s'agira :

- d'étudier les adaptations possibles de la carte scolaire pour utiliser les surfaces existantes disponibles, en prenant en compte les temps de transports et la mixité sociale ;
- de privilégier les restructurations sur site et réhabilitations en recherchant de préférence des solutions alternatives à la construction de nouveaux bâtiments ;
- de prendre en compte les enjeux de durabilité et de transition écologique (performance énergétique, confort d'été, gestion des eaux pluviales, énergies renouvelables, systèmes de ventilation, gestion des bio-déchets...).

→ Un « référentiel collèges »

Aussi, un référentiel sera élaboré. Véritable cahier des charges, il servira de base à toutes les futures constructions, reconstructions et réhabilitations. Il intégrera, notamment, la « dotation type » numérique de chaque collège, mais aussi :

- un programme surfacique (lié aux plannings horaires des cours et calcul des charges horaires) ;
- un programme fonctionnel (par grandes unités fonctionnelles) ;
- un programme technique (recommandations techniques et environnementales) avec de grandes orientations telles que le climat scolaire (luminosité, insonorisation, qualité de l'air, demi-pensions confortables), l'ergonomie des aménagements pour les personnels (en cuisine notamment), le niveau de performance énergétique en référence à la Réglementation environnementale, la qualité des équipements numériques (raccordement fibre optique, WIFI, système d'exploitation, parc d'équipements numériques...).

→ Un Plan construit dans la concertation

A l'issue de l'étude prospective, les différents scénarii possibles seront présentés en associant les conseillers départementaux concernés, puis les maires des communes ciblées.

De septembre à octobre 2022, un travail sera mené avec la DASEN sur la base des scénarii retenus et avec les collectivités concernées par la dimension transport. L'objectif sera d'envisager les circuits possibles de trouver le bon compromis entre les temps de transport acceptables et le coût du transport. En novembre, le Plan collèges (2024-2030) sera validé par les différentes parties concernées avant d'être présenté à la session de décembre 2022.

4) ZOOM SUR...

→ La stratégie énergétique dans les collèges

• Loi Elan de novembre 2018 et décret « Eco énergie tertiaire » de juillet 2019 : de nouvelles obligations dans les collèges

Tous les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m² de surface de plancher sont concernés par ces nouvelles dispositions législatives. Ainsi, d'ici à 2030, tous les collèges de l'Ain, sont dans l'obligation :

- soit d'avoir diminué leur consommation d'énergie de 40% par rapport à une année de référence ;
- soit de présenter un niveau de consommation d'énergie en valeur absolue en-dessous des seuils fixés par le dernier arrêté selon leur catégorie d'appartenance.

Aussi, un décret du 20 juillet 2020 oblige, d'ici à 2025, que les bâtiments dont les chaufferies présentent une puissance installée de plus de 280 kWh, soient installés des systèmes de régulation des installations techniques performants, de type GTC (gestion technique centralisée).

Cela représenterait pour le Département un coût de 600 000 € pour la période 2022-2026.

• La performance énergétique des collèges : préoccupation du Département

Soucieux de la réduction des dépenses en énergie, du confort thermique et de la qualité de l'air dans les collèges, le Département vise, pour toutes les opérations de constructions ou de rénovations inscrites dans le Plan collèges, des objectifs précis et contraignants de performance énergétique.

Dans le cadre des rénovations, le Département attache une importance à la performance des bâtiments (isolation des murs, remplacement des menuiseries, gestion des ponts thermiques...), à la performance des équipements de chauffage et des équipements de ventilation.

Un diagnostic énergétique de tous les collèges a été réalisé en 2020. Plusieurs opérations d'améliorations thermiques des collèges les plus énergivores ont été menées ou sont en cours : aux collèges de Poncin en 2020, de Thoissey en 2021. En 2022, les opérations sur les collèges Artemare, Saint Trivier-de-Courtes, Divonne-les-Bains vont démarrer. Tous ces projets ont fait l'objet de demandes de subventions DSIL et DSID, représentant un total de plus de 6,3 M€.

En 2023/2024 sont prévus les collèges de Pont-de-Veyle et Gex. Le Département agira aussi sur ses autres bâtiments d'ici 2030.

Le coût des rénovations énergétiques représentent environ 17 M€ entre 2021 et 2025.

Hausse des coûts de l'énergie

Une hausse importante des coûts de l'énergie est à prévoir. Ces coûts sont pris en charge par les collèges sur les dotations annuelles de fonctionnement allouées par le Département. En 2022, elles s'élèvent à 6,5 M€ pour les 51 collèges publics.

Une enquête est en cours auprès des collèges pour estimer le besoin de dotations complémentaires afin de les accompagner dans la hausse des charges à porter.

Ce budget complémentaire global sera défini en session de juillet 2022 ainsi que les suppléments de dotations qui seront votés par collège, en fonction de leur situation budgétaire.

→ Vidéoprotection : sécuriser les abords des collèges

Si la sécurité publique est la responsabilité première de l'État, le Département a fait de la sécurité une des ses priorités, notamment aux abords des collèges.

L'Ain compte 51 collèges publics et 14 collèges privés. Le Département souhaite équiper progressivement tout ou partie des collèges de dispositifs de caméras de vidéoprotection.

En lien avec les forces de sécurité intérieure, l'Education nationale, la direction diocésaine et l'administration, 20 premiers sites ont été recensés (17 publics et 3 privés) pour être équipés de caméras de vidéoprotection.

Neuf premiers collèges ont été sélectionnés pour expérimenter ce nouveau dispositif en 2022 : le collège Saint-Exupéry (Valserhône), le collège Anne-Frank (Miribel), le collège Saint-Exupéry (Ambérieu-en-Bugey), le collège Saint-Charles (Feillens), le collège Jeanne d'Arc (Bourg-en-Bresse), le collège Victoire-Daubié (Bourg-en-Bresse), le collège Yvon -Morandat (Saint-Denis-lès-Bourg), le collège Ampère et le collège Lumière (Oyonnax).

Le Département travaille actuellement sur les neuf établissements sélectionnés en concertation avec les communes, les principaux des collèges, les référents sûreté et l'administration. Après cette expérimentation, le dispositif sera étendu à d'autres établissements sur la période 2023-2024.

Budget alloué (de 2022 à 2024) : 600 000 € (soit 200 000 € par an)



→ Maintenance dans les collèges : un budget de plus de 4M€ en 2022

Depuis 2018, la direction des bâtiments du Département de l'Ain répond plus rapidement aux demandes de collèges et les collèges apprécient cette réactivité. **Il consacrera cette année 4,06 M€ en maintenance dans les collèges.**

→ Equipements numériques : des collèges bien dotés

• Accès Internet :

Tous les collèges sont reliés en fibre optique, hormis les établissements d'Artemare et d'Hauteville (raccordement en cours).

• Réseau local :

En septembre 2022 auront été renouvelés l'ensemble des équipements des réseaux locaux des collèges.

• Serveurs :

Tous les serveurs des 51 collèges ont été renouvelés entre 2019 et 2021.

• Postes de travail administratifs :

Depuis fin 2020, le Département gère les postes de travail administratifs des collèges. Près de 75% des postes de plus de 5 ans ont été renouvelés.

• Postes de travail pédagogiques :

Près de 5 000 sur 8 000 machines ont été renouvelées en 2 ans et demi (6 500 d'ici à fin 2022). Le Département réalise aussi dans le cadre du projet de « Migration Architecture Windows » le renouvellement complet des parcs de postes pédagogiques sous Windows 10 et le passage sur des serveurs Microsoft Windows. A ce jour, 21 collèges ont déjà migré. La fin du déploiement de ce projet est prévue pour début 2024.

• Sécurité :

La direction informatique du Département travaille actuellement pour remplacer les boîtiers de sécurité (firewall) dans les collèges à compter de 2023 et reprendre cette compétence actuellement gérée par le Rectorat.

• Vidéoprojecteurs :

Depuis 2021, tous les collèges sont équipés en vidéoprojecteurs standards et interactifs.



→ Mise en accessibilité des collèges - Objectif fin 2024

Depuis 2016, chaque année, le Département investit dans les collèges pour les rendre accessibles selon la loi handicap et les décrets d'application. **Plus de 800 000 € ont été dépensés en 2021 pour ces travaux.** L'objectif est de terminer l'ensemble des travaux d'accessibilité dans les collèges en 2024.



**Ici, c'est
l'Ain !**



CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain - Direction de la communication - Céline Moyne-Bressand
Tél. 04 74 22 98 33 - celine.moyne-bressand@ain.fr